BTS Comptabilité et Gestion

Voie scolaire et apprentissage

⇒ **Missions** *« une forte polyvalence »*

- Réaliser les opérations comptables pour satisfaire les besoins de l'organisation et respecter la réglementation en vigueur.
- Assurer la veille informationnelle comptabilité/gestion.
- Conseiller les dirigeants, les clients.

⇒ **Qualités développées** *« Savoir être et savoir faire »*

- Compétences techniques et calculatoires.
- Rigueur et méthode, responsabilité.
- Faculté d'adaptation.
- Aptitude au travail en équipe et à la communication.
- Esprit d'initiative et autonomie.

⇒ **Profil :**

- Amabilité, diplomatie, discrétion.
- Présentation adaptée.

⇒ **Et après…**

- Licence professionnelle : Licence de sciences de gestion.
- DCG et DSCG.
- Bachelor Banque Assurance,...

⇒ **Vie active**

Le titulaire du diplôme exerce son activité dans le cadre d'une équipe, d'un service, d'une direction comme :

- Comptable.
- Collaborateur comptable.
- Gestionnaire de paie.
- Assistant contrôleur de gestion.
- Assistant en gestion financière et comptable.
- Etc...

Disciplines	Horaires hebdomadaires	
	1ère année	2ème année
Culture générale et expression	3	3
Anglais LV obligatoire	2	2
LV2 (facultative)	2	2
Culture économique juridique et managériale	4	4
CEJM appliquée	1.5	1.5
Mathématiques appliquées	2	2
Processus 1 : contrôle et traitement des opérations commerciales. Processus 2 : contrôle et production de l'information financière	6	4
Processus 3 : gestion des obligations fiscales Processus 4 : gestion des relation sociales	5	2
Processus 5 : analyse et prévision de l'activité Processus 6 : analyse de la situation financière	2	5
Processus 7 : fiabilisation de l'information comptable et du système d'information	2	2
Atelier professionnel	3	4
Accès à l'informatique	3	3

10 semaines de stage au cours de la formation

Procédure d'admission Post-Bac :

Parcoursup

https://www.parcoursup.fr/

BTS CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

⇨ **Certifications intégrées dans le cursus de formation : Voltaire, Pix, TOEIC**

⇨ **Erasmus +**

RNCP 39159— Octobre 2026

Campus Sainte Marthe-Chavagnes
- 05 45 37 02 50 — 05 35 37 19 79 -
mail : campus@saintemarthe-chavagnes.com
51 rue du Minage 16022 Angoulême Cedex

L'apprentissage en BTS CG

Pour être admis, le candidat doit être titulaire du baccalauréat

⇒ **Prérequis**

- Être titulaire du baccalauréat.

⇒ **Modalités de l'alternance**

- 1350 heures de formation à l'UFA pendant 2 ans.
- Les formateurs sont des professeurs titulaires de l'éducation nationale.
- Rythme de l'alternance : 3 jours à l'UFA — 2 jours en entreprise.

⇒ **Suivi de l'apprenti**

- Le livret d'apprentissage.
- 6 rencontres pendant les deux ans entre le maître d'apprentissage et le professeur référent.
- 4 bilans intermédiaires.

⇒ **Rédaction du contrat d'apprentissage**

- L'entreprise complète une fiche de renseignements.
- Le contrat est rédigé par le CFA Isaac de l'Etoile dont dépend l'Unité de formation d'apprentis (UFA) Sainte -Marthe Chavagnes.

⇒ **Modalités de l'examen**

- contrôles en cours de formation et épreuves ponctuelles.

⇒ **Résultats des apprentis**

	2023	2024	2025	2026
Réussite à l'examen	100%	100%	100%	100%
Poursuite d'études	100%	100%	100%	100%

Formation en partenariat avec le
CFA Isaac de l'Etoile
de Poitiers

BTS Comptabilité et Gestion RNCP 39 159

⇒ **La durée de présence de l'apprenti**

- La durée de présence de l'apprenti dans l'entreprise oscille entre 2135 et 2156 heures pendant les deux ans.

⇒ **Le contrat d'apprentissage**

- Il est signé pour une durée qui n'excède pas 24 mois. Il débute entre le 1er aout et début septembre. Une rupture unilatérale de l'employeur ou de l'apprenti est possible pendant les 45 premiers jours en emploi, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti (art.L622-18,al.1).

⇒ **Les frais de formation**

- Ils sont pris en charge à 100% par votre OPCO. L'entreprise n'a rien à débourser.

⇒ **Le salaire de l'apprenti**

- Pour un jeune de 18 à 20 ans : 43% du SMIC soit 802,82 € brut.
- Pour un jeune de 21 à 25 ans : salaire le + élevé entre 53% du SMIC, soit 989,52 € brut et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

Source : www.service-public.fr

Date : 01/06/2026

⇒ **L'aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage**

- Le décret n°2026-168 du 06 mars 2026 s'applique aux contrats d'apprentissage conclus entre le 08 mars et le 31 décembre 2026 .

Voir sur : https://www.economie.gouv.fr/entreprises/gerer-ses-ressources-humaines-et-ses-salaries/embauche-dun-apprenti-vous-avez-droit-des-aides#

Source : www.service-public.fr

Date : 06/03/2026

Référent Handicap
JL NOIRAULT